



DIRECTION ACHATS

PROCES VERBAL DE VISITE DES LIEUX

Objet : Appel d'offres ouvert N° 49/AOO/BKAM/2026 : CONTRÔLE REGELEMENTAIRE ET INSPECTION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE DAR AS-SIKKAH Lot n°1 : Contrôle réglementaire des installations électriques ;

- Lot n°2 : Contrôle réglementaire des appareils sous pression ;
- Lot n°3 : Contrôle réglementaire des appareils de levage et de manutention ;
- Lot n°4 : Contrôle réglementaire des presses hydrauliques et machines de découpe.

Une visite des lieux vivement recommandée a été organisée selon le planning ci-après :

Site à visiter	Date de visite
Dar As-Sikkah : sis Km 8,5 Route de Meknès – Salé (Lots n°1, 2, 3 et 4)	Le 25 juin 2026 à 10h00

Les membres ayant pris part à la visite ainsi que les questions posées et les réponses apportées sont récapitulés ci-après :

Sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DEKRA ➤ BCEII ➤ GTH Consulting
Représentant de la Banque	Représentant de DDAS
Questions / Réponses	<p>Q1/Concernant les armoires électriques à HT au niveau de la salle d'impression, font-ils partie de la prestation ?</p> <p>R1/ Non. Leur maintenance est assurée directement par la Centrale Technique de DAS et ne fait donc pas partie de la présente prestation.</p> <p>Q2/ Chaque machine de la salle d'impression est-elle équipée d'une armoire de thermorégulation ?</p> <p>R2/ Non. La majorité des machines, notamment les presses offset et les machines de taille-douce, sont équipées d'une armoire de thermorégulation.</p> <p>Q3/ Toutes les armoires de thermorégulation utilisent-elles le même réservoir d'eau de refroidissement ?</p> <p>R3/ Oui. Toutes les armoires de thermorégulation sont alimentées par le même réservoir d'eau de refroidissement.</p>

Q4/ Dans le cadre de l'appel d'offres, pourquoi les quantités des équipements sont-elles exprimées sous forme de quantités minimales et maximales plutôt qu'en quantité fixe ?

R4/ Cette présentation permet de conserver une certaine flexibilité afin de prendre en compte d'éventuelles évolutions du parc d'équipements, notamment l'acquisition de nouveaux équipements ou le déclassement d'équipements existants pendant la durée du marché.

Q5/ Les équipements à l'arrêt doivent-ils être pris en compte dans les contrôles prévus au titre du marché (CR) ?

R5/ Cela dépend du motif de l'arrêt. Si l'équipement est temporairement hors service en raison d'une absence de besoin de production, il peut être concerné par les contrôles. En revanche, un équipement définitivement déclassé n'est pas pris en compte.

Q6/ Tous les équipements concernés par les contrôles sont-ils installés dans la salle d'impression ?

R6/ Non. Les équipements sont répartis sur plusieurs périmètres de DAS, notamment les ateliers de Finition Billets, Monnaie, DS, CPDI, CIS, ainsi que d'autres unités. Toutefois, les équipements étant de conception et de caractéristiques similaires, il a été convenu de présenter un seul exemplaire représentatif de chaque type d'équipement lors de la visite.